

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.906
20 juin 2002

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 20 juin 2002, à 10 h 15

Président : M. Hubert de la Fortelle (France)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 906^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Australie et du Brésil. Je donne la parole en premier lieu au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Michael Smith.

M. SMITH (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour la façon dont vous avez exercé vos fonctions: vous avez fait preuve à la fois d'énergie et d'un sens de la mesure à la tête de la Conférence, mais aussi de créativité et de persévérance lors de vos consultations avec nous, tout en tempérant votre enthousiasme et votre impatience de voir s'accomplir des progrès par un humour et un solide sens des réalités politiques auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés. En résumé, si je devais rester ici suffisamment longtemps pour accéder un jour à la présidence, je ne manquerais pas de me remémorer les premières semaines de mon séjour et ferais de mon mieux pour imiter le calme, la sagesse et l'élégance dont vous faites montre.

C'est la première fois que j'ai le privilège de m'exprimer devant la Conférence et, ce faisant, je ressens tout le poids de l'histoire des négociations qui se sont déroulées dans ces murs. L'Australie a toujours joué un rôle actif au sein de cette instance, mais ce n'est pas par un sentiment déplacé de vanité nationale. C'est parce que de nombreux Australiens ont combattu et ont perdu la vie dans divers conflits, et notre communauté, malgré le fait qu'aucun conflit ne se soit jamais déroulé sur notre sol, est profondément consciente de la douleur, du déchirement et de la destruction qu'entraînent les guerres classiques. Nous sommes fermement convaincus qu'il existe une autre voie et que nous pouvons, par la négociation, instituer des normes juridiques mondiales et, collectivement, contrecarrer, voire empêcher, certains conflits autrement inéluctables.

À cet égard, les Australiens sont particulièrement conscients des souffrances humaines indicibles que peuvent infliger les armes nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques, en même temps que de l'énorme potentiel de destruction que celles-ci recèlent. C'est pour cette raison que, pendant des années, nous avons travaillé avec nombre de collègues ici à l'élaboration de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, de la Convention sur certaines armes classiques, de la Convention sur les armes chimiques, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'un certain nombre d'autres instruments. La plupart de ces instruments sont entrés en vigueur et, dans le silence, aident à freiner la mise au point et le déploiement d'armes de destruction massive; d'autres n'ont pas encore vu leur potentiel pleinement réalisé.

Bien entendu, je savais avant d'arriver ici que la Conférence se trouvait dans une impasse qui l'empêchait de faire son travail. Ce qui me frappe particulièrement depuis mon arrivée, il y a six semaines, c'est de voir autant de talents réunis et prêts à se mettre au travail. Notre inaction constitue donc un véritable gaspillage. C'est d'autant plus vrai eu égard aux attaques terroristes du 11 septembre et à leurs séquelles. Dans nos pays respectifs, l'homme de la rue pourrait légitimement se demander pourquoi l'organe spécialisé du système des Nations Unies chargé d'élaborer des réponses juridiques multilatérales aux problèmes de sécurité demeure inactif.

Au lieu de répéter la réplique que nous connaissons tous, qu'il me soit permis d'exposer ce que, de l'avis de mon Gouvernement, nous devrions faire et ce que nous pourrions, je l'espère, réaliser avant la fin de mon mandat, que ce soit dans le cadre de la Conférence du désarmement ou au sein d'autres instances multilatérales, ici à Genève ou même ailleurs.

Il a été dit maintes fois qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles devait constituer la prochaine étape logique sur la voie de la limitation des armements nucléaires et du désarmement, et nous espérons très sincèrement que la Conférence du désarmement commencera sans tarder des négociations sur un tel traité. Le frein le plus puissant de la prolifération des armes nucléaires réside dans la difficulté qu'il y a à acquérir des quantités suffisantes de matières nucléaires de qualité militaire. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles renforcerait les contrôles internationaux sur les matières fissiles, écartant d'autant les risques de prolifération. Les récentes tensions en Asie du Sud nous rappellent le rôle potentiel qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pourrait jouer dans le renforcement de la sécurité et de la confiance au sein de zones de tension, tout particulièrement en Asie du Sud et au Moyen-Orient.

En attendant l'ouverture de négociations officielles, et sans pour autant supplanter de quelque façon que ce soit la Conférence du désarmement dans son rôle légitime d'instance de négociation, l'Australie estime qu'il serait utile de poursuivre à Genève les travaux informels concernant cette question sur la base des ateliers et des séminaires qui se sont déroulés l'année dernière. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'initiative des Pays-Bas visant à tenir un ensemble structuré de séminaires consacrés à la question de l'arrêt de la production de matières fissiles, séminaires dont le premier a eu lieu le 7 juin 2002. Nous considérons que de tels séminaires contribuent grandement à une meilleure compréhension du rôle important qu'un arrêt de la production de matières fissiles jouerait dans la promotion de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et nous encourageons les délégations à participer le plus possible à ces séminaires.

L'Australie encourage également toutes les délégations à la Conférence du désarmement à envisager d'autres mesures susceptibles d'être prises pour appuyer l'idée d'un arrêt de la production de matières fissiles. En particulier, nous demandons instamment aux États concernés de s'associer à un moratoire sur la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires.

Les travaux de la Conférence du désarmement devront être soutenus par des efforts déployés ailleurs dans des cadres multilatéraux, régionaux et bilatéraux en vue de promouvoir la limitation des armements et le désarmement.

Le TNP demeure un élément essentiel des efforts internationaux destinés à empêcher la dissémination des armes nucléaires, à faciliter l'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à faire progresser la cause du désarmement nucléaire. Nous avons été encouragés par l'attachement résolu au TNP, qui s'est manifesté à New York en avril dernier à la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005. Nous invitons tous les États parties au TNP à continuer de faire preuve, dans le cadre du processus d'examen, d'un esprit de coopération constructive compatible avec l'intérêt que nous avons tous à maintenir et renforcer ce traité essentiel. Bien entendu, Genève accueillera la session de 2003 du Comité préparatoire. Il incombe donc tout particulièrement aux délégations présentes à Genève d'aider le Président, l'Ambassadeur Molnar, dans les préparatifs de la session de 2003 du Comité.

L'Australie continue de travailler avec énergie en compagnie d'autres pays pour parvenir à une interdiction complète et définitive des essais nucléaires par le biais de l'entrée en vigueur

du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous savons que des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l'entrée en vigueur du Traité. Toutefois, nous relevons le fait qu'avec 165 signataires et 93 ratifications le Traité s'est fermement imposé comme une norme internationale efficace contre les explosions nucléaires expérimentales. Qui plus est, il a recueilli cet appui en un temps remarquablement court, à savoir moins de six ans. Néanmoins, tant que l'objectif de l'entrée en vigueur du Traité n'aura pas été atteint, nous continuerons à engager instamment tous les États à proroger le moratoire existant sur les essais et à contribuer au développement du système international à mettre en place pour assurer la vérification de l'application du Traité.

L'Australie continuera à travailler avec énergie à l'adoption par tous les États d'un protocole additionnel prévoyant des garanties renforcées de l'AIEA. L'application universelle d'un tel instrument nous apparaît comme un pas indispensable qui contribuera de façon décisive au désarmement nucléaire. Nous demandons instamment à tous ceux qui n'ont pas encore conclu de protocole additionnel de le faire dès que possible.

La Convention sur les armes biologiques est un autre pilier du système de désarmement multilatéral, qui est depuis un an gravement mis à mal. Plus de six mois se sont écoulés depuis la suspension de la cinquième Conférence d'examen de cette Convention. Quoi qu'il en soit, cet instrument, bien qu'insuffisant, demeure le meilleur moyen dont dispose la communauté internationale pour empêcher la prolifération des armes biologiques. Nos moyens actuels ne nous permettent pas de promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention ni de lever les soupçons d'inexécution de ses dispositions. L'évolution technologique étend rapidement le champ d'application de la biotechnologie non seulement à des fins pacifiques mais aussi en vue de la fabrication d'armes biologiques de plus en plus dangereuses. Les réglementations limitant l'accès aux pathogènes demeurent insuffisantes dans la plupart des pays. C'est, entre autres, pour ces raisons que la Convention sur les armes biologiques doit être renforcée. Un ensemble de propositions concrètes dans ce sens ont été faites à la Conférence l'année dernière et des moyens prometteurs de poursuivre ce travail ont reçu un appui massif.

Lorsque la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques reprendra en novembre prochain, notre priorité absolue sera de parvenir à un résultat substantiel qui fasse progresser les efforts déployés à l'échelon international pour lutter contre les armes biologiques et qui renforce la sécurité de tous en la matière. Selon nous, pour parvenir à un tel résultat, il est indispensable que les États parties acceptent de se réunir plus souvent afin d'améliorer la mise en œuvre de la Convention, d'en renforcer le respect et de mieux en assurer le suivi.

La prévention de la prolifération des missiles balistiques, susceptibles de servir de vecteurs d'armes de destruction massive, constitue un autre domaine d'action prioritaire pour l'Australie. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans le parachèvement du projet de code international de conduite qui nous permettra de lutter contre la prolifération de ces missiles.

N'oublions pas que la dissémination incontrôlée et l'utilisation sans discrimination des armes classiques peuvent également avoir un effet dévastateur sur le plan humanitaire et menacer la sécurité et le développement. Pour cette raison, l'Australie demeure fermement attachée à l'universalisation de la Convention d'Ottawa et à la promotion de la mise en œuvre

du programme d'action des Nations unies contre les armes légères, adopté à New York en juillet 2001.

Mon prédécesseur, M. Luck, a eu le privilège de présider la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, qui s'est tenue en décembre 2001. Mon Gouvernement demeure attaché aux travaux du groupe d'experts qui a été créé lors de cette conférence pour examiner de nouveaux moyens susceptibles d'être pris pour réduire les effets des restes explosifs de guerre et des mines antivéhicule. L'Australie espère qu'un accord pourra être trouvé quant à des mesures concrètes visant à réduire les effets de ces armes sur les civils.

Je suis conscient que cette liste d'activités est pour le moins intimidante, mais je pense que nous devons faire preuve d'ambition si nous voulons que le potentiel de cette instance et les talents des délégations pour la négociation soient pleinement exploités. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que ma délégation et moi-même, à tout le moins, demeurons fermement attachés à l'idée d'une Conférence du désarmement forte, utile et dynamique. Nous demandons instamment à tous les États membres d'œuvrer aux compromis nécessaires pour que la Conférence puisse se remettre au travail.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Michael Smith, pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. DUQUE ESTRADA MEYER (Brésil): Monsieur le Président, au terme de la présidence française, la délégation brésilienne tient à vous féliciter sincèrement des efforts que vous avez faits en vue de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis déjà pratiquement quatre ans. La délégation brésilienne partage le sentiment de frustration auquel vous avez fait référence la semaine dernière. Nous regrettons l'immobilisme et l'inaction de la Conférence et nous nous demandons aussi pourquoi il nous serait impossible de travailler.

Comme vous l'avez aussi très bien souligné la semaine dernière, il faut persévérer malgré la frustration. Bien que les possibilités laissées à l'imagination et à l'innovation soient limitées dans le domaine du désarmement, la délégation brésilienne a toujours été persuadée que les moyens possibles de relancer les travaux de la Conférence n'avaient pas été épuisés.

Dans un esprit de transparence, vous avez conduit des consultations qui ont confirmé le bien-fondé de ce sentiment. Comme vous l'avez dit vous-même, un important déclic est venu sous votre présidence. La délégation brésilienne accueille avec satisfaction la nouvelle proposition soumise par la délégation chinoise. Suite à deux années de consultations intenses, la souplesse dont a fait preuve la délégation chinoise concernant le document CD/1624 atteste qu'il vaut la peine de persévérer. Elle signale que la Conférence a aujourd'hui la possibilité d'accomplir ce que l'on attend d'elle, à savoir reprendre ses travaux sur la base d'un programme de travail équilibré et qui ait le mérite de préserver les intérêts de sécurité les plus divers qu'on a fait valoir dans cette enceinte. La délégation brésilienne invite toutes les délégations ici présentes à poursuivre dans cette voie.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant du Brésil pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Aucune autre délégation n'est inscrite sur la liste.

En est-il une qui voudrait prendre la parole aujourd'hui? Je n'en vois pas, donc je vais, faute de mieux, prendre la parole moi-même.

Après quatre semaines, la présidence française de la Conférence du désarmement arrive pratiquement à son terme aujourd'hui, même si théoriquement elle ne s'achèvera que le dimanche 23 juin à minuit. Conformément à une tradition bien établie, il me revient d'en dresser un bilan aussi objectif que possible, tant du point de vue de la méthode que des résultats. Je vous livrerai enfin brièvement quelques réflexions sur le contexte général de nos activités.

Tout d'abord, donc, la méthode: elle n'est pas très originale – j'ai privilégié la voie de la consultation bilatérale. J'ai ainsi pu rencontrer 46 délégations sur les 65 – 66 avec nous-mêmes – ici présentes. Les autres n'ont pu, faute de temps, ou n'ont pas souhaité, par manque d'intérêt, venir me voir, mais j'étais ouvert à tout le monde. J'ai également pu rencontrer les groupes ou leurs coordonnateurs, soit à l'occasion de contacts spécifiques, soit lors des nombreuses rencontres qui agrémentent la vie sociale de notre club, dont la réputation n'est plus à faire. Enfin j'ai tenté de rendre les consultations présidentielles aussi vivantes et interactives que possible. J'espère, en toute modestie, y être parvenu.

Après la méthode, les résultats, qui ne surprendront personne: mes consultations n'ont pas permis de faire apparaître un moyen, petit ou grand, de relancer la Conférence du désarmement, même si peut-être telle ou telle petite lumière a surgi dans l'obscurité. Je ne vous avais pas laissé d'espairs démesurés lors de mes trois interventions précédentes. J'ai parlé de modestie au début, je parle une nouvelle fois de modestie à la fin.

Instruit par l'expérience de mes prédécesseurs, j'ai travaillé suivant deux voies complémentaires et, en premier lieu, celle de l'échange de vues ou du dialogue. Elle me paraissait être le plus petit commun dénominateur sur lequel nous pourrions nous retrouver, au delà de nos différences, pour tenter de rompre le cercle vicieux de l'inertie. Je dois confesser mon échec, même si c'est un échec relatif. Rien n'y a fait et pourtant, vous en êtes témoins, vos idées, vos suggestions ont permis d'explorer toutes les voies possibles d'un tel dialogue, même les plus modestes. C'est la quatrième fois que j'emploie le mot «modeste» dans ce discours. Certains d'entre nous ne sont toujours pas en mesure de retenir cette approche. À ce stade, je dois pourtant remercier nos trois coordonnateurs spéciaux chargés des questions de procédure pour leur dévouement dans l'accomplissement de leur tâche délicate. Ils ont apporté la preuve que, dans certaines conditions, un certain dialogue, même limité, reste malgré tout possible.

En deuxième lieu, j'ai suivi la voie qui est celle, principale, du programme de travail ou des éléments du programme de travail, pour lequel nous disposons de ce fameux patrimoine commun élaboré avec beaucoup de courage et d'intelligence par mes prédécesseurs. Elle s'est révélée être encore une impasse, même si c'est une impasse relative. Cette approche consistant à se mettre d'accord sur un plus petit dénominateur commun s'est transformée au fil des sessions à tel point que l'Ambassadeur d'Algérie a proposé la formule de la multiplication des diviseurs. Mais j'ai pu, à la fin de ma présidence, déceler un léger frémissement. Je forme le vœu qu'il constitue un signe précurseur d'un printemps longtemps désiré après un hiver qui devient interminable. Peut-être l'esprit de Moscou soufflera-t-il un jour, que je souhaite assez proche, dans cette salle des Conseils.

Quelques réflexions, maintenant et enfin sur le contexte général. Pris dans son acception la plus large, le concept de la limitation des armements et du désarmement conçu en pleine guerre froide et mis en œuvre au cours des trois dernières décennies marque aujourd'hui le pas. Désarmement et non-prolifération, qui en avaient constitué la clef de voûte, subissent une incontestable érosion. Une mutation affecte aujourd'hui aussi bien le désarmement bilatéral que le désarmement multilatéral – la paralysie qui frappe la Conférence du désarmement en constitue un des signes tangibles. Nous devons et nous devons nous demander si le monde n'en serait pas venu à transcender l'approche traditionnelle pour dériver subrepticement au-delà de la limitation des armements. Lors de son intervention en plénière la semaine dernière, l'Ambassadeur du Maroc déclarait à juste titre qu'une nouvelle page de l'histoire du désarmement avait été écrite le 14 mai à Moscou avec la signature d'un nouveau traité de désarmement. Ce traité, disait l'Ambassadeur du Maroc, marque une véritable rupture par rapport à l'approche traditionnelle de la limitation des armements. En bien ou en mal – ce n'est plus l'Ambassadeur du Maroc qui parle –, il est impossible de trancher la question aujourd'hui. C'est l'histoire qui le dira.

Un diplomate français qui fut également Ministre des affaires étrangères dans l'entre-deux guerres relate ainsi dans un ouvrage intitulé «Le Quai d'Orsay sous trois Républiques» ses souvenirs des travaux de la Conférence du désarmement dans les années 30: «Et, dans le somptueux Palais de Genève, il n'y avait plus que des acteurs qui s'agitaient frénétiquement, craignant que leur théâtre ne finisse par fermer ses portes. Ils montaient sans relâche des intrigues compliquées et subtiles qui ne menaient à rien.» Prenons garde que, faute d'un sursaut salutaire, un jour ne vienne où ce théâtre ne ferme ses portes, définitivement ou non. Nous n'aurions rien à y gagner et probablement tout à y perdre. Essayons, au moment où nous nous apprêtons à célébrer le soixante-dixième anniversaire de la première Conférence du désarmement, de tirer les enseignements du passé.

Je tiens à présenter tous mes meilleurs vœux de succès à l'Ambassadeur d'Allemagne, Volker Heinsberg, qui me remplacera à partir de la semaine prochaine dans ce fauteuil. Au nom de l'amitié franco-allemande, plus vivante que jamais, j'espère, faute de mieux, que la somme d'enseignements et de réflexions réunis par la présidence française sera utile à la présidence allemande, à laquelle j'adresse tous mes vœux de succès et, si elle le souhaite, toute ma collaboration et celle de ma mission.

Enfin, je souhaite remercier tous ceux qui permettent à notre Conférence de fonctionner efficacement et dans la bonne humeur sous la férule de notre Secrétaire général, M. Sergei Ordzhonikidze, et de notre Secrétaire général adjoint, M. Enrique Román-Morey. Leur aide et celle de leurs collaborateurs m'ont été précieuses. Il me tient à cœur de décerner une mention spéciale par ailleurs, même si nous ne sommes pas au festival du cinéma de Cannes, à toutes et à tous nos interprètes. Je les remercie en votre nom à tous, pour le travail formidable qu'ils font dans l'ombre et la discrétion, pour nous rapprocher lorsque tout nous sépare, pour traduire l'intraduisible, pour rendre clair ce qui ne l'est pas toujours, et pour nous accompagner dans notre longue marche.

«L'homme est comme l'arbre que l'on doit secouer pour en faire tomber les fruits», a dit Alfonso de Lamartine. Je souhaite à mes successeurs et d'abord à l'Ambassadeur d'Allemagne de mieux parvenir à secouer la Conférence du désarmement que je ne l'ai fait moi-même.

Nos travaux sont a priori terminés pour aujourd'hui. Je repose la question: Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je n'en vois pas, donc je me bornerai à dire que la prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 27 juin 2002 à 10 heures, bien sûr sous la présidence allemande.

La séance est levée à 10 h 45.
